

Garantie institutionnelle au sein du BVR

Chez nous, vos dépôts sont garantis !

Informations importantes.

*Les hommes sont tous animés par un idéal.
Nous leurs ouvrons la voie.*

À savoir

Le dispositif de garantie des groupes financiers coopératifs est le système de garantie institutionnelle à financement privé le plus vieux au monde. Dès sa création (dans les années 1930), ce dispositif a veillé en permanence à ce que toutes les banques qui y sont rattachées puissent honorer leurs engagements. Jusqu'à maintenant, aucune banque rattachée au dispositif n'a été menacée d'insolvabilité, si bien qu'aucun client des dites banques n'a dû être dédommagé ou n'a subi une perte de ses dépôts. À aucun moment au cours des 170 années d'existence de notre groupe bancaire l'État n'a dû soutenir une banque coopérative allemande en recourant aux contributions fiscales.

Le BVR (Association nationale des banques coopératives allemandes) a créé la BVR Institutssicherung GmbH en 2015, en application des réglementations européennes régissant la garantie des dépôts. Dans l'absolu, avec cette nouvelle législation, les clients des banques rattachées continueront à bénéficier du même niveau élevé de protection.

Pour nous joindre.

Sicherungseinrichtung des BVR

Heussallee 5, 53113 Bonn

Téléphone : +49 (0)228 509-0

E-mail : sicherungseinrichtung@bvr.de

www.bvr.de/sicherungseinrichtung

BVR Institutssicherung GmbH

Schellingstraße 4, 10785 Berlin

Téléphone : +49 (0)30 2021-0

E-mail : info@bvr-institutssicherung.de

www.bvr-institutssicherung.de

Nos dispositifs de garantie coopératifs

La confiance que les clients des banques accordent à la garantie de leurs dépôts et la confiance des marchés monétaires et de capitaux dans la stabilité du système bancaire allemand sont précieuses. Le BVR Institutssicherung GmbH, un système de garantie des dépôts légalement reconnu, et le dispositif de garantie facultatif du Bundesverband der Deutschen Volksbanken und Raiffeisenbanken (dispositif de garantie du BVR) garantissent cette stabilité et cette confiance dans le secteur financier coopératif. Les deux systèmes de garantie destinés aux banques se complètent. Votre banque coopérative est rattachée à ces dispositifs.

Garantie institutionnelle

Mission de la garantie institutionnelle et avantage pour les clients.
Les systèmes de garantie institutionnelle ont pour objectif de conjurer ou de résoudre les difficultés économiques existantes et à venir chez les établissements bancaires rattachés, de manière à prévenir leur insolvabilité. Si une des banques connaît des difficultés économiques qu'elle ne peut pas surmonter seule, elle sera soutenue par le dispositif de garantie de manière à pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements, dans leur intégralité.

Garantie des dépôts par la garantie institutionnelle

Étendue de la garantie légale du dispositif légalement reconnu BVR Institutssicherung GmbH. Indépendamment de la possibilité reconnue de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter une menace à la viabilité, c.-à-d. de prévenir l'insolvabilité, le législateur a prévu qu'un dispositif de garantie institutionnelle reconnu en tant que système de garantie des dépôts doit lui aussi prévoir des procédures dans le cas où les conditions nécessaires à une action légale en dédommagement par un déposant de la banque soient remplies. Dans ce contexte, la BVR Institutssicherung GmbH honore son mandat légal qui lui impose de procéder au dédommagement légal des déposants en cas d'insolvabilité d'une banque, conformément à la Loi allemande sur la garantie des dépôts.

Avant d'établir une relation commerciale avec un nouveau client ou au moins une fois par an pour ses clients existants, chaque banque est tenue par la loi d'informer ceux-ci des dispositions en vigueur dans le cadre de la garantie légale, et notamment de l'étendue et de la hauteur de ladite garantie, par le biais d'une fiche d'information.

Portée du dispositif de garantie facultatif mis en place par le BVR (BVR-SE)

Si une des banques rattachées au BVR-SE devait connaître des difficultés qu'elle ne peut pas surmonter seule, en plus de la protection légale de BVR Institutssicherung GmbH, le dispositif de garantie du BVR protège, dans le cadre des dispositions de ses statuts :

- l'ensemble des dépôts de ses clients, qui comprennent notamment leurs dépôts d'épargne (y compris sur des livrets d'épargne), leurs bons d'épargne, leurs dépôts à terme (fixes) et dépôts à vue (comptes courants créditeurs et comptes d'épargne à vue), et
- les obligations au porteur émises par les établissements rattachés et détenues par les clients.

Informations complémentaires

www.bvr-institutssicherung.de

www.bvr.de/sicherungseinrichtung